

## J'EFFECTUE MA DECLARATION DE TAXE DE SEJOUR EN LIGNE

### Bienvenue sur le site de télé-déclaration de votre taxe de séjour !



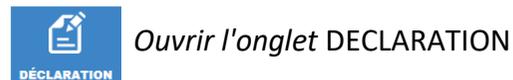
1 - Connexion sur le site –  
<https://taxe.3douest.com/millaugrandscausses.php>

Saisissez votre identifiant (adresse mail).  
Vous devez personnaliser votre mot de passe à la première connexion.

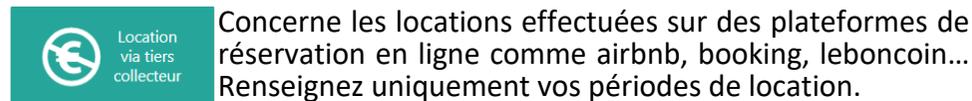
### 2 - Déclaration

#### FAITES VOTRE DECLARATION EN LIGNE

Selon la réglementation applicable et dans un principe de respect de l'environnement, de simplification de vos démarches et d'économie de frais d'envoi, votre déclaration de taxe de séjour peut être saisie directement en ligne.



Puis



La déclaration est une démarche obligatoire à chaque fin de mois. Elle devra être renseignée à 0 si vous n'avez pas loué (sauf si une période de fermeture est renseignée). Dans ce cas cliquez sur



#### VALIDEZ VOTRE DECLARATION

La saisie de votre registre doit être validée par vos soins en fin de période de taxation.

Une fenêtre s'ouvre pour vous demander confirmation.



Un email de confirmation de validation de votre déclaration vous est envoyé.

#### PERIODES DE TAXATION:

Mensuelle pour les hôtels et campings

Trimestrielle pour les chambres d'hôtes, meublés, gîtes de groupes.

DATES LIMITEES : les déclarations et le paiement doivent nous parvenir avant le 30 du mois suivant la période de taxation (mois ou trimestre).

### 3 – Versement de la taxe de séjour

#### MODALITES DE PAIEMENT

1. Par carte bancaire depuis le site internet
2. Par virement sur le compte de la Régie Taxe de Séjour  
Référence à indiquer : le nom du logeur  
IBAN : FR76 1007 1120 0000 0020 0035 721 – BIC : TRPUFRP1
3. En chèque (libellé à l'ordre de la **Régie taxe de séjour Millau**) accompagné de l'état récapitulatif à imprimer : onglet "IMPRESSION"



et adressé à :

OFFICE DE TOURISME MILLAU GRANDS CAUSSES  
Taxe de séjour  
BP 50331  
12103 MILLAU Cedex.

#### Si vous n'êtes pas référencé par nos services

Vous pouvez créer votre compte. Nous vous enverrons votre identifiant/mot de passe dès validation des données vous concernant



Vous devrez personnaliser votre mot de passe dès la première utilisation.

#### 4 - Renseigner une période de fermeture

Sur l'icône hébergement, **HÉBERGEMENT** vous renseignez vos longues périodes de fermetures afin de ne pas être relancé.



Attention, la date de réouverture correspond à la date à laquelle vous proposez votre hébergement à la location

#### Un portail dédié

- Consultez/modifiez vos informations personnelles et celles concernant vos hébergements.
- Mettez à jour les périodes de fermeture de vos établissements
- Tenez votre registre mensuel du logeur
- Adressez votre déclaration mensuelle et visualisez vos précédentes déclarations
- Editez des récapitulatifs de déclaration
- Consultez la foire aux questions
- Consultez les documents à votre disposition
- Gérez votre mot de passe
- Contactez votre référent taxe de séjour.

Votre interlocuteur TAXE DE SEJOUR

taxedesejour@ot-millau.fr

Chloé NEUILLÉ  
OFFICE DE TOURISME  
1 Place du Beffroi  
BP 50331  
12103 MILLAU CEDEX  
Tél: 05 65 60 02 42



**TAXE DE SEJOUR**

**DECLARATION EN LIGNE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MILLAU GRANDS CAUSSES**